

Le DMP "new look" sera distribué dès le mois décembre

Site web du journal « Le Généraliste » le 23 juillet 2010.

Le DMP devrait être le cadeau de Noël du ministère de la Santé aux assurés français. Et même pour ceux qui en la matière ne croient plus au père Noël, cela semble sérieux cette fois. Ainsi que l'a révélé jeudi 22 juillet Roselyne Bachelot lors d'un déplacement à Bordeaux, "dès le mois de décembre prochain, le DMP sera lancé sur l'ensemble du territoire, et ce déploiement se poursuivra tout au long de l'année 2011". Annoncé dès 2004, le DMP avait été présenté comme la pierre angulaire de la réforme de l'assurance maladie, et à l'époque le ministre de la Santé Philippe Douste-Blazy avait promis qu'il serait opérationnel dès... 2007! A son arrivée au ministère en 2007, Mme Bachelot avait pris acte de l'impasse dans laquelle se trouvait ce projet et elle s'était engagée à le relancer rapidement. Aujourd'hui, elle n'est pas peu fière d'avoir tenu parole, à la différence de ses prédécesseurs. "Dès 2008, j'ai relancé le projet de dossier médical personnel", dit-elle, en rappelant la création de l'ASIP (Agence des systèmes d'information partagés de santé) dès l'année suivante, pour redynamiser le chantier du DMP. "Je m'étais engagée à lancer le DMP en 2010, et cet engagement sera tenu," affirme-t-elle, satisfaite.

Déjà un million de DMP actifs

Le DMP ne part pas de rien, puisqu'ainsi que le rappelle Roselyne Bachelot, un million de dossiers ont déjà été ouverts dans les cinq régions d'expérimentation : Franche-Comté, Picardie, Rhône-Alpes, Alsace et Aquitaine. Avec ce nouveau DMP, de plus en plus de patients vont donc disposer d'un accès direct à leur dossier médical via l'Internet; cela se fera progressivement en 2011. Roselyne Bachelot explique, qu'en pratique, "il suffira à nos concitoyens, d'exprimer leur consentement à l'ouverture puis à l'usage de leur DMP auprès de l'accueil des établissements de santé et des professionnels de santé."

Concrètement, ce DMP sera d'abord une présentation du dossier médical sous forme de documents, qui s'enrichira au fur et à mesure avec les médicaments délivrés, grâce au dossier pharmaceutique; on y trouvera aussi des comptes-rendus de radiologie, des résultats des analyses de biologie et des comptes-rendus hospitaliers, ainsi que les actes importants réalisés en ambulatoire. Mais il ne servira pas qu'au stockage.

Alors qu'il avait été pensé à l'origine comme un facteur de rationalisation et de diminution des coûts pour le système de soins, Roselyne Bachelot fait désormais du DMP une des conditions pour accroître sa qualité et les coopérations entre professionnels de santé. "Ces pratiques, explique-t-elle, répondent aussi aux

aspirations des médecins, de moins en moins désireux de s'installer dans un statut libéral solitaire." Dans l'esprit de la ministre de la santé, le DMP devra donc rapprocher les patients et leurs médecins, et les praticiens entre eux.

Beaucoup plus qu'un résumé de dossier médical

La ministre compte visiblement gagner la bataille du DMP en le rendant séduisant et suffisamment attractif pour les uns et les autres. Le DMP pourrait ainsi être à terme un moyen de communiquer de façon sécurisée avec son médecin, puisque des expérimentations sont prévues en ce sens. Mais à plus court terme Roselyne Bachelot entend par ce biais "développer de nouveaux services". Pour les patients, le DMP permettra donc les rappels automatiques de vaccins, de dépistage, d'examen ou de prévention de complications ; et des services de promotion de l'autosurveillance (comme celle de leur glycémie pour les diabétiques). Pour les médecins traitants, cela devrait permettre d'être prévenus en cas d'entrée ou de sortie de l'hôpital de leurs patients.

Ce dossier médical sera aussi un plus pour la gestion du parcours de soins, avec des services d'alerte en cas d'arrivée de nouveaux documents dans le DMP, que le médecin traitant pourra ou non activer pour certains de ses patients. Ce devrait être aussi le support idéal pour le recueil de la volonté du patient en matière de don d'organes. Le ministère de la santé table aussi sur ce DMP "new look" pour expérimenter le DMP de l'enfant, le suivi des malades diabétiques, la prise en charge coordonnée des cancers, ou encore la prescription électronique. "Je compte beaucoup, par exemple, sur l'implication plus forte des médecins traitants dans la prise en charge des personnes atteintes d'un cancer, dans la mesure où ils pourront avoir accès aux éléments du dossier de cancérologie, ou sur le développement des parcours personnalisés et de la télémédecine," insiste Roselyne Bachelot.

Reste bien sûr à vaincre les réticences et les peurs que cet instrument suscite encore du point de vue notamment de la confidentialité. La ministre assure que désormais, "les conditions techniques nécessaires au DMP sont réunies", à travers notamment "la définition d'un identifiant national de santé" à même de lever les réserves tant des praticiens que des associations de patients, et l'arrivée en janvier 2011 d'une nouvelle carte du professionnel de santé. Enfin, concernant la logistique, le ministère de la santé annonce que plus d'une quinzaine de candidatures d'hébergeurs ont été instruites et huit sociétés d'ores et déjà agréées. Pour le reste, l'ASIP doit accompagner le mouvement en région et est en train de passer contrat avec chacune des ARS. Un budget de 4 millions d'euros est prévu à la clé.